

Situation économique

... mais si l'honorable député lit attentivement le commentaire 327 de Beaufort, il remarquera que le document en question doit être cité par un ministre de la Couronne. Le député qui reçoit une lettre d'un ministre de la Couronne n'a pas la même responsabilité. Alors actuellement il y a un député qui s'est référé à un document qui lui a été adressé par le très honorable premier ministre, et si je me base sur le commentaire 327 de Beaufort, il est de son plein droit de ne pas vouloir, ... et il ne peut même pas déposer ce document sur la table. Je donne la parole au très honorable premier ministre.

M. Clark: Merci, monsieur l'Orateur. Je crois, bien sûr, que vous avez raison dans votre décision.

[Traduction]

Je dois dire que c'est la première fois que je vois un parti de l'opposition faire de l'obstruction systématique à sa propre motion. Mais c'est là son privilège.

[Français]

Si l'honorable député de Beauce (M. Roy) est d'accord, je suis bien heureux de déposer sur la table la partie de la lettre.

M. Roy (Beauce): Monsieur le président, ...

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Beauce.

M. Roy (Beauce): Sur le point qui a été soulevé, je n'ai aucune objection à ce que le premier ministre dépose la lettre et que tous les députés en prennent connaissance, parce que lorsqu'il s'agit de l'intérêt public, nous nous n'avons pas de secret, nous n'avons pas de cachette.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme le très honorable premier ministre n'a pas la parole, la seule façon de lui permettre de déposer le document et de satisfaire à la requête des honorables députés c'est que cela se fasse du consentement unanime. La Chambre donne-t-elle son consentement unanime pour permettre au très honorable premier ministre de déposer la lettre qu'il a adressée à l'honorable député de Beauce et qui a été citée dans son discours?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: La lettre susmentionnée figure en appendice.]

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas la version anglaise de la lettre de l'honorable député de Beauce, mais j'ai en main deux copies dans les deux langues officielles de ma réponse, et j'imagine que cela sera possible pour nous d'obtenir une traduction de la lettre de l'honorable député de Beauce.

M. Lefebvre: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: Le très honorable député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre) invoque le Règlement.

M. Lefebvre: Merci beaucoup de la promotion, monsieur le président. J'aimerais savoir si vous pouvez m'éclairer sur un point très important. Le très honorable premier ministre (M. Clark) a demandé le consentement de la Chambre pour déposer l'échange de correspondance qu'il a eue avec l'honorable

[M. l'Orateur adjoint.]

député de Beauce (M. Roy). Est-ce que ces deux lettres seront annexées en appendice aux Débats de la Chambre aujourd'hui pour éviter le problème que nous avons eu il y a environ trois jours?

M. l'Orateur adjoint: Je dois dire qu'encore là on a besoin du consentement unanime de la Chambre pour annexer la lettre au hansard.

[Traduction]

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, nous prenons bien soin d'éviter un certain nombre de choses, et notamment qu'un parti qui a proposé une motion fasse systématiquement obstruction au débat. Nous allons bien sûr donner notre consentement, et si le député demandait à faire publier sa photo en appendice au hansard, nous y consentirions également.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Olivier: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Est-ce que c'est le même recours au Règlement? Parce que je dois les régler un à la fois.

M. Olivier: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Longueuil (M. Olivier) fait le même recours au Règlement.

M. Olivier: Monsieur le président, je voudrais tout simplement dire que nous avons accepté le dépôt fait par le très honorable premier ministre (M. Clark) des lettres, des avis, de la correspondance qui ont été faits entre le député de Beauce et le très honorable premier ministre, non pas dans le but ... Il disait que c'était la première fois qu'il voyait un *filibuster* fait par un parti qui présente une motion. Je crois que c'est bien plus important que cela, on veut voir si réellement il y a eu un prix payé par un parti pour avoir l'appui d'un autre.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Je ne suis pas sûr que la présidence puisse permettre une telle allégation par l'honorable député. Je crois que c'est réellement refléter sur l'intégrité d'un honorable collègue et si l'honorable député de Longueuil l'a fait avec légèreté et sans méchanceté, il peut peut-être clarifier ses remarques. Mais si je les interprète comme il les a dites, je ne peux pas lui permettre de les laisser passer de cette façon.

M. Olivier: Monsieur le président, comme clarification, je pense bien que la population canadienne est en droit de savoir si toutes ces rumeurs existaient. Je ne dis pas qu'elles existent. La population canadienne est en droit de savoir si ces rumeurs sont fondées, s'il y a eu un prix à payer. Je n'ai pas affirmé, monsieur le président, que le très honorable premier ministre avait payé un prix, mais j'ai affirmé qu'il y avait des rumeurs. Or, je veux savoir si elles sont fondées ces rumeurs à l'effet que le parti au pouvoir a payé un prix pour avoir la collaboration d'un parti. Je ne dis pas que j'affirme cela, je dis que je voulais savoir si c'est vrai. Il y a une nuance.